



DEPARTEMENT DU GARD

Envoyé en préfecture le 12/01/2023
Reçu en préfecture le 12/01/2023
Publié le
ID : 030-253003222-20230112-448-AI



ARRETE N° 001/2023
portant TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE
Educateur de Jeunes Enfants Classe Exceptionnelle

Monsieur le président : Syndicat Intercommunal pour le Développement Social des Cantons de Villeneuve Les Avignon et de Roquemaure
1 Allée Pierre Louis LOISIL
30400 VILLENEUVE LES AVIGNON

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;
Vu le décret n° 2017-902 du 09 mai 2017 portant statut particulier du cadre d'emplois des Educateurs territoriaux de jeunes enfants ;
Vu l'arrêté 190/2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion ;

ARRETE

Article 1 : Pour l'année 2023, le tableau d'avancement au grade de Educateur de Jeunes Enfants Classe Exceptionnelle est fixé comme suit :

Nom, Prénom	Grade, Échelon	Promouvable à partir de
1 – LACROIX Céline	Educateur de Jeunes Enfants, échelon 8	01/01/2023

Article 2 : Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 2 : Monsieur le Directeur du SIDSCAVAR et Monsieur le Comptable Assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée.

Le présent arrêté sera transmis :

- au comptable de la collectivité,
- au président du centre de gestion,
- au représentant de l'État

Fait à Villeneuve Les Avignon, le 6 janvier 2023

Le président

Farès ORCET



Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet, www.telerecours.fr.



VILLENEUVE
LEZ AVIGNON

DÉPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NIMES

CCAS DE VILLENEUVE LEZ AVIGNON

Envoyé en préfecture le 12/01/2023

Reçu en préfecture le 12/01/2023

Publié le

ID : 030-253003222-20230112-447-AI



Arrêté du Président N°009/2023

Portant tableau d'avancement de grade : Attaché territorial principal.

Nous, Maire de Villeneuve lez Avignon
Présidente du Centre Communal d'Action Sociale

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié avec effet du 01/01/2007 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes techniques territoriaux,

Vu les Lignes Directrices de Gestion arrêtées par l'Autorité Territoriale le 19 février 2021 après avis du Comité Technique, fixant notamment les orientations et critères généraux à prendre en compte pour les promotions au choix,

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,

ARRETONS

Article 1 : Pour l'année 2023, le tableau d'avancement au grade de Attaché territorial principal est fixé comme suit :

Nom, Prénom	Grade, Échelon	Promouvable à partir de
I – FRAYSSE Sylvie	Attaché territorial, échelon 9	01/01/2023

Article 2 : Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Transmis au représentant de l'État,
- Notifié à l'intéressée,

Villeneuve lez Avignon, le 06 janvier 2023

Mme Le Maire,
Présidente du CCAS,

Pascale BORIES



Madame La Présidente,

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
-Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.